

ARRETE N° 782
PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de la Commune de Sept-Saulx

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 27 avril 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2021, le tableau d'avancement au grade est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir de
MOUZON Natacha	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe – Echelon 4- Ancienneté 1an-9 mois- 7jours	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe à partir du 01 juin 2021

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en oeuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Sept-Saulx le 03 juin 2021,
Le Maire CHAUMET Valérie

